

**Réseau
électronique des
professionnels du
patrimoine culturel
immatériel du
Maghreb**

Ahmed Skounti

Enseignant chercheur, Institut national des sciences de l'archéologie et du patrimoine, Maroc

15 Août 2010

Introduction

La connaissance et la compétence que possèdent beaucoup d'individus dans tel ou tel domaine sont certes importantes et nécessaires, mais elles ne peuvent être ni nourries ni profitables au genre humain que si elles sont mises en réseau. La mise en relation de compétences diverses grâce aux moyens technologiques disponibles aujourd'hui permet d'optimiser la prise en charge et la gestion d'un domaine donné de l'activité humaine. L'accès instantané à l'information, la communication en temps réel, l'échange à distance sont autant d'atouts que les TIC mettent aujourd'hui à notre disposition.

Le patrimoine culturel immatériel est un domaine nouveau mais son contenu plonge ses racines dans les temps les plus immémoriaux. Sa prise en charge a longtemps constitué un défi majeur pour les communautés, les sociétés et les organisations internationales. Parfois voué à la disparition, d'autres fois impuissants face à celle-ci, les humains ont peiné à trouver le moyen idoine de prolonger la vie, de revitaliser, de recréer des formes d'expression enracinées dans des traditions culturelles diverses. Capitalisant sur de multiples expériences menées par quelques institutions à travers le monde, l'UNESCO a adopté la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* en 2003. Reconnu aujourd'hui par plus de 110 Etats membres de l'organisation, cet instrument normatif international est en train de devenir l'un des outils les plus précieux pour endiguer la perte partout constatée de formes d'expression culturelle qui font l'originalité des sociétés humaines.

Les pays du Maghreb ont eu des politiques assez différentes en la matière. Mais dans l'ensemble aujourd'hui, leur engagement est ferme en faveur de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. La Libye qui, seule dans la région, n'est pas encore partie à la Convention a créé, depuis des décennies, un centre pour la sauvegarde du patrimoine populaire. Les quatre autres pays sont, eux, parties à la Convention et se sont engagés sur la voie de la prise en charge de ce pan de l'héritage régional.

Afin d'accompagner ce mouvement, le Bureau de l'UNESCO pour le Maghreb a réalisé une étude sur le patrimoine culturel immatériel de cette région. L'auteur de ce travail y dresse un état des lieux tant au niveau institutionnel, juridique que de la sauvegarde. Il y recense également quelques bonnes pratiques entreprises dans certains pays ces dernières années. Il y pointe du doigt, entre autres domaines à améliorer, un manque de coordination entre les Etats

de la région à même de permettre une meilleure prise en charge du patrimoine culturel immatériel commun. Le Bureau régional de l'UNESCO a donc décidé de réaliser une étude pour mettre en place une structure de diffusion et de communication au profit des professionnels du patrimoine culturel immatériel.

Le présent travail a pour objet de proposer les modalités de mise en place d'un réseau de professionnels du patrimoine culturel immatériel au Maghreb. Il entend formuler des propositions quant à la nature, à la structure et à la composition de ce réseau. Il entend également recommander une ou des institutions susceptibles d'héberger et de gérer le réseau ainsi que des contenus à mettre à la disposition aussi bien des membres du réseau que du grand public. L'objectif ultime est, bien évidemment, d'aider les pays de la région à mettre en œuvre la Convention de 2003, honorant ainsi leur engagement en y adhérant.

I. Modalités opérationnelles de mise en place et de fonctionnement d'un réseau électronique de professionnels du patrimoine culturel immatériel du Maghreb

1. Qu'est-ce qu'un réseau ?

Il n'existe pas une mais plusieurs définitions de la notion de réseau. Selon que l'on se trouve dans le domaine des mathématiques, de l'électricité, des télécommunications, des transports, de la sociologie, elle prend des acceptions différentes. Néanmoins, qu'il s'agisse de l'un ou de l'autre de ces domaines, le réseau fait appel à plusieurs objets ou personnes reliés entre eux ainsi qu'aux liaisons ainsi établies.

Dans le domaine qui nous intéresse ici, nous avons affaire à deux niveaux : (i) un niveau informatique matérialisé par l'ensemble des équipements reliés entre eux et (ii) un niveau sociologique représenté par les personnes appartenant au réseau en leur qualité de professionnels du patrimoine culturel immatériel.

L'avantage d'un réseau est de permettre aux personnes qui en font partie de transcender les limites de chaque individu composant le groupe, de mettre ensemble leurs compétences afin de réaliser des objectifs communs ou complémentaires. Non seulement ils partagent une information publique disponible mais ils partagent une information privée qui permet, en temps voulu, de nourrir la première de la manière la plus adaptée.

D'une manière générale, le réseau est un regroupement librement consenti de personnes qui n'ont pas de certitudes sur la meilleure manière d'aboutir aux objectifs fixés. En revanche, ces personnes sont animées par la volonté de conjuguer leurs efforts afin d'y parvenir.

2. Composition du réseau

Il existe un nombre relativement limité de personnes qui, dans les pays du Maghreb, se consacrent entièrement ou partiellement à la réflexion et à la gestion d'aspects liés au patrimoine culturel immatériel : recherche, sauvegarde, revitalisation, etc. Ces personnes

sont pour la plupart au fait de la Convention de 2003 et plus largement du processus engagé par l'UNESCO, depuis plus d'une décennie, en faveur de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Ces personnes travaillent pour le compte des départements ministériels de la culture que ce soit en tant que chercheurs, directeurs, conservateurs ou administrateurs. Ils sont tout désignés pour former le noyau dur du réseau.

Néanmoins, si le champ du patrimoine culturel immatériel est nouveau de par sa redéfinition dans le sillage de la Convention de 2003, les contenus et les activités qui le composent ne le sont pas pour un nombre plus étendu de personnes qui dépasse le cercle restreint défini précédemment. Il s'agit des enseignants chercheurs, universitaires ou exerçant dans les centres et instituts de recherche, qui travaillent sur des thématiques en relation avec le vaste champ du patrimoine culturel immatériel : le conte, la poésie, les arts lyriques et chorégraphiques, les connaissances et savoirs traditionnels, les savoir-faire liés aux métiers, etc. Parmi ces personnes, un certain nombre déterminé suivant les curricula, les publications et les activités pourraient former un second cercle autour du noyau dur défini plus haut.

Un troisième cercle peut être constitué par les praticiens eux-mêmes tels qu'ils figurent dans le texte de la Convention, c'est-à-dire les individus détenteurs de savoirs et/ou de savoir-faire. S'y ajoutent également des représentants d'organisations non gouvernementales engagés dans la sauvegarde de certains aspects du patrimoine culturel immatériel.

Afin de garantir la crédibilité la plus grande au réseau, il serait préférable d'établir des critères objectifs. Outre le niveau d'instruction élevé exigé des professionnels chercheurs, enseignants ou universitaires, ces critères pourraient inclure l'expérience et l'engagement lorsqu'il s'agit de praticiens ou de membres d'organisations non gouvernementales.

Enfin, les membres du réseau doivent adhérer à une charte qui peut être mise en place afin de garantir le bon fonctionnement du réseau. La charte pourrait inclure, entre autres, des considérations liées à la déontologie, au respect de la propriété intellectuelle, aux règles de confidentialité des informations échangées entre membres du réseau, au respect dû au patrimoine culturel immatériel des groupes et des communautés et, le cas échéant,

des individus détenteurs. La qualité de membre pourrait donner lieu à la signature préalable de cette charte dont le texte est accessible sur le site du réseau.

3. Fonctionnement du réseau

Des points et des lignes les reliant permettent de schématiser un réseau. Dans le cas de notre réseau dont nous avons vu la double formation (niveau informatique et niveau sociologique), les points sont représentés par les professionnels et leurs ordinateurs respectifs tandis que les lignes renvoient aux liaisons permanentes ou ponctuelles qu'ils établissent entre eux. Le flux d'informations peut en effet varier en fonction de la charge de travail, des activités en cours et des demandes éventuelles du public.

La relation entre les entités composant le réseau est caractérisée par : l'identité, la complémentarité et le partage. L'identité renvoie au profil des membres du réseau qui est globalement le même selon la catégorie à laquelle ils appartiennent : chercheurs, praticiens, associatifs. La complémentarité fait référence aux objectifs poursuivis par les membres du réseau, à savoir la contribution, aux côtés des pouvoirs publics, à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Quant au partage, il renvoie à l'information détenue par les membres, les groupes et les communautés auxquels ils appartiennent et à sa circulation entre eux.

4. Types de réseau

Il existe différents types de réseau : (i) un réseau dit de poste à poste (ou égal à égal/*peer to peer*) ou (ii) un réseau organisé autour d'une relation client/serveur. Dans le premier type, l'organisation du réseau est horizontale, en ce sens que tous les membres sont reliés entre eux de façon égale, sans hiérarchie. Dans le second type, le serveur fait office de centre d'administration, de diffusion et de régulation. Les clients sont liés directement au serveur et communiquent en permanence avec lui comme ils peuvent être, en même temps, liés entre eux.

II. Structure, composition, mise en place et gestion du réseau

1. Le réseau : un site web à double interface

S'agissant de la topologie du réseau, i.e. de son arrangement physique ou sa configuration spatiale, il existe plusieurs types (en bus, en étoile, en arbre, en anneau, maillée). La topologie maillée est la plus indiquée dans le cas d'un réseau basé sur une connexion de type Internet : le principe est que chaque terminal est relié à toutes les autres unités du réseau. Il s'agira donc de bâtir le réseau sur la base d'un site Internet administré par l'institution en charge du réseau et disposant de deux interfaces :

- Une interface destinée exclusivement aux membres du réseau, i.e. les professionnels du patrimoine culturel immatériel du Maghreb. Ils y tiennent des tribunes personnelles, y organisent des rencontres périodiques pour discuter de questions de l'heure. Y figurent également les comptes rendus, les rapports et tous documents issus des réunions et des rencontres. Une plate-forme devra être installée au siège du réseau afin de permettre aux membres d'entrer en contact par visioconférence.

- Une interface destinée au grand public et contenant l'information la plus spécialisée, la plus actualisée sur le patrimoine culturel immatériel des pays du Maghreb.

2. Contenu du site du réseau

Le contenu du site se déclinera en plusieurs rubriques. A titre indicatif, nous en présentons ici les plus importantes :

- Actualité du patrimoine culturel immatériel au Maghreb : affiche des évènements, des activités, des publications ou toute autre nouveauté ou projet en cours ayant un lien avec le patrimoine culturel immatériel de l'un ou de plusieurs pays de la sous-région ;

- Présentation du site : identité du réseau des professionnels du patrimoine culturel immatériel du Maghreb, ses objectifs, son programme de travail, ses activités.
- Le patrimoine culturel immatériel du Maghreb : présentation, législations, institutions, conventions internationales, stratégie de sauvegarde, quelques bonnes pratiques de sauvegarde (se référer à l'étude de 2010 réalisée pour le Bureau de l'UNESCO à Rabat).
- Une banque de données sur le patrimoine culturel immatériel du Maghreb sous toutes formes de supports : archives numérisées ; bibliothèque, photothèque et vidéothèque en ligne ; professionnels, communautés, praticiens et ONG.
- Réseau de professionnels : partage de l'information ; recherche (recherche de document par critère : auteur, thème, pays, région, localité, etc.) ; veille et vigilance (collecter des informations pertinentes à chaud, assister des communautés, des groupes ou des individus en difficulté quant à la sauvegarde d'un savoir et/ou d'un savoir-faire) ; activités, programmes, projets liés à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

L'information présentée à l'adresse du public doit être validée par l'institution en charge du réseau. Elle doit être fiable, sûre, correctement présentée dans les langues de travail du réseau. Les membres du réseau pourraient aider, à titre consultatif, à assurer la fiabilité des données offertes au public.

3. Conception du site :

La conception du site sera fonction du budget alloué à la création du site permettant la mise en place du réseau des professionnels du patrimoine culturel du Maghreb. Comme pour tout média de ce genre, quatre composantes sont nécessaires :

- La charte graphique : elle sera la plus conviviale possible, notamment au niveau des couleurs choisies, de la disposition des rubriques et de l'ouverture des différentes fenêtres ;

- Le socle technique : outre le matériel informatique dont disposera l'institution chargée de la gestion du réseau et les ordinateurs personnels des membres, le socle technique est constitué de l'ensemble des modules permettant de générer le contenu du site. Il permettra surtout : (i) la gestion des contenus (création, modification, suppression) ; (ii) l'interface d'administration (tableau de bord permettant de piloter le site, y compris l'architecture du site, les adresses des membres, la lettre d'information, etc.) ;
- L'hébergement, la réception et la maintenance du site : hébergement permettant un fonctionnement du site 24h/24h, maintenance corrective et évolutive des logiciels du socle technique ;
- L'accompagnement du contenu du site : le personnel spécialisé de l'institution d'hébergement du réseau se mettra en contact chaque fois que cela est nécessaire avec la société qui aura conçu et installé le site pour résoudre tout problème ou difficulté rencontrés.

4. Protection du réseau :

Dans le cas d'un réseau interne ouvert sur Internet, on veillera à protéger et à surveiller les ports de communication utilisés par les logiciels de messagerie instantanée afin d'éviter des intrusions. Ceci est valable pour les communications à caractère professionnel confidentiel entre les membres du réseau.

5. Calendrier de mise en place

La création et la mise en place du site peuvent avoir lieu dans un délai maximum de cinq mois :

- préparation de la charte graphique (page d'accueil, logo, rubriques);
- transformation des maquettes graphiques en maquettes html ;
- renseignement des différentes rubriques du site (il faudrait, au préalable, s'assurer de la disponibilité de l'information et de sa fiabilité) ;

- Formation du personnel chargé de la maintenance, de la gestion et du développement du site du réseau.

6. Les langues du site :

Le site fonctionnera, dans un premier temps en français et en arabe. Les contenus seront ensuite traduits en anglais. Dès que cela est possible, une traduction vers l'amazighe (Maroc et Algérie, notamment) sera entreprise.

III. Documentation du réseau et son enrichissement continu

Le réseau de professionnels du patrimoine culturel immatériel du Maghreb détient une documentation spécialisée sous divers formats. Les documents physiques (publications, études, archives, etc.) existent et peuvent être consultés au siège de l'institution devant héberger le réseau (voir point IV ci-dessous). Ils peuvent être progressivement numérisés afin qu'ils puissent être mis à la disposition des membres du réseau et du public. Quant aux documents numériques, ils sont stockés sur des supports électroniques et mis en ligne sur le site Internet du réseau. Enfin, ce dernier peut renvoyer à des documents contenus dans des sites Internet d'organismes internationaux ou nationaux, publics ou privés. En définitive, ces documents peuvent se présenter comme suit :

1. Nature des documents :

Les documents peuvent être des publications, des études, des cartes, des plans, des dessins, des enregistrements audio et vidéo. Ils peuvent être des documents enregistrés sur divers supports : papier, CD, CD audio, etc. Afin de les conserver et de les mettre à la disposition du public, l'institution en charge du réseau sera appelé à créer un centre de documentation.

2. Type des documents :

Les documents ont trait à tous les aspects du patrimoine culturel immatériel. A cet effet, ils devront couvrir les aspects juridiques, scientifiques, institutionnels, communautaires et financiers. Y figureront donc en premier lieu les textes juridiques pertinents des pays de la région ainsi que les conventions de l'UNESCO portant sur le domaine du patrimoine culturel. En second lieu, les recherches scientifiques couvrant les divers aspects du patrimoine culturel y figureront, qu'elles soient publiées ou non. L'institution en charge du réseau sollicitera, dans la mesure du possible, les institutions analogues dans les autres pays afin de lui fournir des exemplaires d'ouvrages ou des numéros de revues dans le cadre d'échanges. En dernier lieu, y figureront les articles et coupures

de presse, de magazines ayant trait au patrimoine culturel immatériel : articles de vulgarisation, comptes rendus d'activités ou de publications, etc.

3. Liens vers des sites pertinents :

Outre les documents, physiques ou électroniques dont il dispose en propre, le site du réseau peut renvoyer aux sites Internet pertinents sur les questions de patrimoine culturel immatériel. Ces sites contiennent des données de la plus haute importance pour la compréhension du contexte du patrimoine culturel immatériel ainsi que des progrès réalisés dans ce domaine à travers le monde. On peut d'ores et déjà en proposer une première liste à titre indicatif :

- a. Sites d'organismes internationaux, régionaux ou sous-régionaux :
 - Organisation des Nations Unies pour l'éducation, les sciences et la culture (UNESCO) :
<http://www.unesco.org/culture/ich>
 - Asia Pacific Cultural Centre for UNESCO basé à Tokyo (Japon) et couvre les pays d'Asie et du Pacifique (ACCU) :
<http://www.accu.or.jp>
 - Centre regional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatieriel de l'Amérique Latine (CRESPIAL), Cuzco, Pérou : <http://www.crespial.org>
 - Centre International d'information et de réseautage pour le patrimoine culturel immatériel de la Région Asie Pacifique (ICHCAP), Séoul, République de Corée :
<http://www.ichcap.org>
 - Bureau de l'UNESCO à Rabat : <http://www.rabat.unesco.org>

- b. Sites d'organismes publics des Etats de la sous-région :
 - Ministère algérien de la Culture : www.m-culture.gov.dz
 - Ministère marocain de la Culture : www.minculture.gov.ma
 - Ministère mauritanien de la Culture : www.culture.gov.mr

- Comité populaire pour la Culture et la Communication, Libye : www.gpcc.gov.ly
- Ministère tunisien de la Culture : www.culture.tn
- Centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques, Algérie : www.cnrpah.org
- Institut national du patrimoine, Tunisie : www.inp.rnrt.tn

c. Sites de revues spécialisées :

- *International Journal of Intangible Heritage*, Seoul, République de Corée : <http://www.ijih.org>
- *Milli Folklor*, revue turque du patrimoine culturel immatériel : <http://www.millifolklor.com>.

IV. Propositions d'institutions en charge de la gestion du réseau

De manière générale, l'autorité gouvernementale chargée de la Culture est responsable de la gestion, de la sauvegarde et de la promotion du patrimoine culturel, y compris le patrimoine immatériel. Dans les cinq pays du Maghreb, chacun de ces départements dispose d'une administration en charge de ce domaine.

En Libye, le Comité Général Populaire pour la Culture et les Medias a créé en 1997 le Centre National du Patrimoine Populaire. Il bénéficie de l'autonomie administrative et financière pour accomplir ses prérogatives. La collecte est au cœur des préoccupations du centre compte tenu de l'âge généralement avancé des détenteurs du patrimoine culturel immatériel. Le pays a été divisé en quinze régions, elles-mêmes subdivisées en sous-régions. Les ressources humaines du centre destinées au travail de terrain se composent de ses propres chercheurs au niveau central et de chercheurs collaborateurs au niveau des régions. Le centre dispose de publications périodiques (*Majallat Turath al-chaâb*, revue mensuelle et *Al-Ma'thur al-chaâbi*, journal bimensuel) et irrégulières. **Le Centre ne dispose pas d'un site Internet propre.**

En Tunisie, l'essentiel du travail sur le patrimoine culturel, y compris le versant immatériel, est confié à l'Institut National du Patrimoine (INP) qui relève du ministère de la Culture et de la sauvegarde du patrimoine. La Division de l'inventaire général et des études est plus spécialement chargée de « l'étude des arts et traditions populaires avec leurs composantes matérielles, orales, spirituelles et morales qui ont perpétué les différents modèles, cadres et types de la vie quotidienne traditionnelle disparue ou en voie d'extinction »¹. En plus de cet organe public, d'autres travaux sont effectués au sein des universités et d'autres centres de recherche comme le palais Nejma Zahra et sa phonothèque. **L'INP dispose d'un site Internet propre** (voir son adresse ci-dessus).

En Algérie, le Ministère de la Culture a la charge de la sauvegarde et de la promotion du secteur du patrimoine culturel du pays. L'article 2 du *Décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture* prévoit, entre autres missions de ce département, « de protéger, de sauvegarder

¹ <http://www.inp.rnrt.tn/Presentation.htm>.

et de mettre en valeur le patrimoine culturel matériel et immatériel »². Au sein du ministère de la Culture, la Direction du patrimoine culturel est directement responsable de la mise en œuvre de ces prérogatives. Elle est aidée en cela par le Centre National de Recherches Préhistoriques, Anthropologiques et Historiques (CNRPAH), héritier de l'ancien CRAPE. **Le CNRPAH dispose d'un site Internet propre** (voir son adresse ci-dessus).

Au Maroc, le Ministère de la Culture s'appuie sur la Direction du Patrimoine Culturel (DPC), l'Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine (INSAP) et les Directions régionales de la Culture pour mettre en œuvre sa politique en matière de patrimoine culturel national. A la première est confiée la responsabilité de l'inventaire, de la protection, du classement et de la promotion ; le second se charge de la recherche scientifique et de la formation ; les directions régionales, quant à elles, appliquent, au niveau local, les prérogatives du ministère en matière de patrimoine. Au sein de la DPC, et plus précisément de sa Division de l'inventaire général du patrimoine culturel, un service de patrimoine culturel immatériel a été créé en 2005. Il a pour mission d'élaborer la stratégie du ministère dans ce domaine. **La Direction du patrimoine culturel et l'Institut national des sciences de l'archéologie et du patrimoine n'ont pas leurs sites Internet dédiés.** Des rubriques leur sont consacrées sur le site du ministère de la Culture.

En Mauritanie, le Ministère de la Culture, de la jeunesse et des sports est en charge du patrimoine culturel du pays. Il ne comprend pas de service spécifiquement dédié au patrimoine immatériel. Il s'appuie en cela sur l'Institut Mauritanien de la Recherche Scientifique (IMRS) qui a notamment conduit le programme de préparation et de mise en place du système des Trésors Humains Vivants en 2005-2007. L'IMRS effectue des recherches et des inventaires du patrimoine culturel immatériel de la Mauritanie et publie les résultats de ses investigations en la matière. **L'IMRS n'a pas de site Internet propre.**

En définitive, les pays du Maghreb disposent d'un cadre institutionnel dédié au patrimoine culturel immatériel quelle qu'en soit la forme et le statut (institut, service, centre). Néanmoins, les diverses institutions demandent toutes une définition plus claire

² Voir le site Internet du ministère algérien de la Culture : www.m-culture.gov.dz.

de la charge de gestion et de sauvegarde du PCI dont elles s'occupent. Elles ont également besoin d'être renforcées tant au niveau logistique que des ressources humaines et financières afin qu'elles puissent s'acquitter convenablement de leurs prérogatives. Seules deux institutions sur cinq ont un site Internet propre qui leur permet d'informer les professionnels et le public national et international de leurs activités dans le domaine du patrimoine culturel en général. Il s'agit du Centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (CNRPAH) d'Alger et de l'Institut national du patrimoine (INP) de Tunis. Si le fait de disposer d'une infrastructure informatique existante est une condition nécessaire à l'installation du réseau de professionnels du patrimoine culturel immatériel du Maghreb, ces deux institutions sont les mieux indiquées pour héberger le site du réseau.

Une autre solution pourrait être l'hébergement du réseau dans le site d'un Centre nord-africain du patrimoine culturel immatériel qui pourra avoir le statut de Centre UNESCO de catégorie 2. L'Algérie avait formulé dès 2006 une requête auprès de l'UNESCO pour la création d'un tel centre et il serait tout à fait souhaitable que ce dossier soit réactivé et discuté à un haut niveau entre les pays de la sous-région. La mise en place de ce centre est recommandée par l'étude que nous avons déjà réalisé sur l'état des lieux du patrimoine culturel immatériel au Maghreb³.

³ Skounti, Ahmed, 2010, *Le patrimoine culturel immatériel au Maghreb. Législations et institutions nationales, Instruments internationaux et modalités de la sauvegarde*, Rabat : Bureau de l'UNESCO, 45 p.

V. Recommandations pour la formation du personnel en charge de la gestion du réseau

Le réseau sera placé sous la responsabilité administrative directe du directeur de l'institution qui aura été sélectionnée pour l'héberger. Compte tenu du fait qu'il s'agit d'un réseau à la fois physique et virtuel ayant un fonctionnement électronique, les personnes en charge de sa gestion et de sa maintenance devront avoir des compétences avérées dans le domaine informatique. Il serait tout à fait indiqué de disposer de :

- 1 ingénieur ou diplôme équivalent (minimum Bac + 4) dans les domaines du développement informatique (maîtrise des langages et outils tels que JAVA, VB, MERISE, UML, ASP, JSP, SQL SERVER, ORACLE), Réseaux et Télécommunications (LAN, WAN, LINUX, OS réseau), Développement multimédia. Il aura pour tâches de veiller à la mise en place, la gestion, l'animation, l'enrichissement et la maintenance du réseau. Il fera office d'interface entre l'institution en charge du réseau et les fournisseurs de services informatiques extérieurs. Le candidat devra bénéficier d'une formation de sensibilisation au patrimoine culturel immatériel afin de pouvoir accompagner la mise en place du réseau ;
- 1 technicien spécialisé en informatique (Bac + 2) qui aura pour tâche d'assister l'ingénieur dans toutes les tâches de mise en place, de gestion, d'animation, d'enrichissement et de maintenance du réseau.

Conclusion

L'étude succincte que nous avons réalisée sur les modalités de mise en place d'un réseau électronique des professionnels du patrimoine culturel immatériel aura été riche d'enseignements. Comment, en effet, permettre à ces professionnels de travailler ensemble, d'échanger et de faire avancer la cause du patrimoine culturel immatériel de Maghreb ?

Deux questions se sont posées à nous : d'une part, quels membres composeront ce réseau ? De l'autre, quels doivent être les conditions à remplir par une institution donnée pour servir de lieu d'hébergement et de gestion du réseau ? A ces deux questions, nous avons essayé d'apporter les réponses qui nous ont semblé les plus réalistes.

Mais l'écueil majeur qui s'est posé à cette étude est le volet technique, électronique devrais-je dire, du réseau. N'étant pas informaticien moi-même, j'ai dû demander conseil. Afin de ne pas encombrer l'étude de détails techniques inutiles à ce stade, je me suis limité aux grandes lignes de l'installation d'un site Internet à double interface qui m'a semblé la solution la plus appropriée.

J'ose espérer que ce modeste travail puisse permettre de jeter les bases d'un réseau solide des professionnels du patrimoine culturel immatériel du Maghreb. S'il peut contribuer au rapprochement de peuples en tous points semblables mais éloignés les uns des autres par les vicissitudes de l'histoire, il aura atteint un noble objectif.